

Simplifiez-vous la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Contactez votre facilitateur !

CONTACT

Xavier ANTOINE

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

APSH34 - Axe transversal de l'emploi
59 Avenue de Fès, Henri Bertin Sans, Bâtiment C
34080 Montpellier

Email : contact@clausesociale34.fr

Tel : 06 35 45 30 86

www.clausesociale34.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

@missionclausesociale34



Retrouver les coordonnées de chaque structure sur notre site
www.clausesociale34.fr



Entreprises

répondre à un marché avec clause sociale

...Un facilitateur de clauses sociales existe près de chez vous !

Il sera là pour :



Comprendre les objectifs d'une clause sociale



Identifier vos besoins de recrutement et les solutions adéquates



Trouver des candidats éligibles ayant les compétences ou à former



Intégrer le salarié dans l'entreprise et assurer son suivi



Cofinancé par
l'Union Européenne



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Rempportez des marchés grâce à la RSE !

Répondre aux marchés avec clause sociale c'est **réserver une partie de l'emploi** à des personnes éloignées de l'emploi :

- * Demandeurs d'emploi de **longue durée** (+ de 12 mois)
- * Jeunes de **- 26 ans** en difficulté d'insertion
- * Bénéficiaires de **minima sociaux**
- * Personnes reconnues **travailleurs handicapés**
- * Demandeurs d'emploi de **+ 50 ans**
- * Etc.

Les clauses sociales dans l'Hérault c'est

975 080

heures en 2023 dédiées à l'insertion professionnelle



3 SOLUTIONS DE RECRUTEMENT



1

L'EMBAUCHE DIRECTE

CDD, CDI ou contrat d'alternance

LA SOUS TRAITANCE OU CO-TRAITANCE

Avec une structure de l'insertion (Ateliers et chantiers d'insertion, Entreprise d'insertion) ou du handicap (Entreprise Adaptée, ESAT*)

**ESAT : Établissement ou service d'accompagnement par le travail*

2

LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Via les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les agences d'intérim et les GEIQ*

**GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification*

NOTEZ BIEN

L'éligibilité du public doit être validée avant l'embauche par le facilitateur de clauses sociales !

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?



Nettoyage, propreté



Espaces verts



Gestion des déchets et recyclage



Restauration collective et traiteur



Création graphique et impression



Accueil, secrétariat



Gestion d'équipement par délégation de service public



Assistance informatique



Réalisation d'enquêtes



Bâtiment et travaux publics (construction, rénovation, maintenance)



Ingénierie, maîtrise d'œuvre

...